



Mairie de LANOBRE
(Cantal)

Compte rendu du
Conseil Municipal du
Vendredi 1^{er} juillet 2016

Le vendredi 1^{er} juillet deux mille seize à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques Vialleix, Maire.

Présents : BEYGNIER Nadia - CABIECES Carole - GAY Patricia - Gérard DIF – FARGE Patrice – JUILLARD Frédéric - LORENZO Pascal- MADELRIEUX Mélanie - RIBES Patrick - SERRE Marc - TARTAIRE Didier – VIALLE Carole - VIALLE Dominique - VIALLEIX Jean-Jacques –VIZET Monique
Secrétaire de séance : Patrick RIBES

M. le Maire, ayant constaté que le quorum était atteint, a ouvert la séance.

Ordre du jour :

1. Adoption procès-verbal de la séance du 15 avril 2016.

Le Procès-verbal de la séance du vendredi 15 avril 2016 est adopté par le Conseil municipal.

2. Avis sur le projet de fusion des communautés de communes Sumène-Artense et Gentiane (avec Lugarde) ;

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 8 juin 2016 le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de périmètre de la fusion de la Communauté de communes Sumène-Artense et de la Communauté de communes du Pays Gentiane avec extension à la commune de Lugarde. Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce défavorablement sur ce projet de fusion.

3. Projet de création d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et extension des compétences communautaires ;

Dans le cadre de l'application des lois *ALUR* et *NoTRE*, les compétences communautaires doivent être précisées. Ainsi, le transfert de la compétence PLUI serait rendu obligatoire au 27 mars 2017 sauf minorité de blocage.

La réglementation prévoit également le transfert des zones d'activités, des aires d'accueil des gens du voyage, et plus largement l'extension de compétences obligatoires et optionnelles d'ici 2020.

Par ailleurs, et suite à l'intégration des communes de Lanobre et Beaulieu à la Communauté de commune Sumène-Artense, des transferts de compétences sont projetés : ZAC de Larnié, gestion, promotion et entretien de la Plage de Val (capitainerie comprise) et domaine de l'enfance et jeunesse.

A l'issue d'un débat sans vote, ces transferts ont fait consensus au sein du Conseil municipal. Des votes délibératifs interviendront après décisions communautaires.

4. Vente de parcelles boisées situées aux Anglades ;

Suite à la procédure de vente des parcelles boisées n° 234 et N° 236 section D d'une surface totale de 38 509 M2, le Conseil municipal approuve leurs cessions à M. Jean-Baptiste CHARBONNEL au prix de 10 000.00 €.

5. Aliénation de terrains situés sur le domaine public au village du Monteil ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par la S.C.I. ROUBEL (représentée par M. et Mme Fabrice ROUX) pour l'acquisition d'une partie du chemin rural située au village du Monteil.

La commission des « travaux et voiries » s'est réunie le 28 mai 2016 sur site afin d'examiner la demande de la S.C.I. ROUBEL. Considérant les conclusions et préconisation de la commission, un document a été établi afin de proposer la solution la plus adéquate possible : aliénation d'un espace public tout en conservant un chemin de largeur suffisante.

La S.C.I. ROUBEL ayant fait part de son désaccord avec cette proposition, la décision est ajournée afin d'obtenir des précisions sur les intentions du demandeur.

6. Vente d'un pavillon de l'Office public de l'habitat ;

L'assemblée émet un avis favorable à la vente du pavillon LOGISENS, situé au 135, Rue de la Résistance à Mme Cécile MILOT pour une valeur de 100 000.00 euros TTC, bâti et terrain inclus. Il sera rétrocédé à la commune, la valeur du terrain concédé à l'Office Public de l'Habitat du Cantal par bail emphytéotique, valeur estimée à 7 150.00 euros T.T.C.

7. Travaux d'Eclairage public et Basse Tension : zone commerciale ;

Suite au projet de réalisation d'une zone commerciale au lieu-dit le Péage, le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux sur le réseau électrique par le Syndicat Département d'Electricité : éclairage public pour 21 584.55 € HT dont 50 % sont à la charge de la commune et alimentation basse tension pour 45 708.26 HT dont 30 % sont à la charge de la commune.

8. Choix du maître d'œuvre pour création de la zone commerciale

Le Conseil municipal décide de lancer la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre dans le cadre de la création de la zone commerciale. Le marché sera passé selon une *procédure adaptée*, dans les conditions prévues à l'article 28 du Code du marché public.

9. Lotissement LOGISENS : permis d'aménager et choix du maître d'œuvre :

En partenariat avec l'Office Public de l'Habitat, la création d'un lotissement à caractère social est projeté Rue du 19 mars 1962.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal autorise le dépôt du permis d'aménager et décide, par ailleurs, de lancer la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre en vue des travaux d'aménagement.

10. Location bâtiment commercial rue Charles de Gaulle :

Une délibération autorise la location du local commercial situé au 54, rue Charles de Gaulle à Monsieur Didier DAUMARD, domicilié au 153, Route de Gravières, afin d'exercer une activité de motoculture, négoce, mécanique générale, réparation et montage de pneus.

Ce bail prendra effet au 1^{er} juillet 2016 avec un montant du loyer mensuel à 300.00 € H.T. considérant qu'une exonération totale du loyer sera accordée du 1^{er} juillet au 28 février 2017 afin de tenir compte des frais de remise en état du local engagé par le preneur.

11. Fixation tarif de location de la salle de La Capitainerie :

Les tarifs de location de La Capitainerie sont adoptés comme suit : 50.00 € pour une journée, 30.00 € pour une demi-journée.

12. Souscription d'emprunts pour financement du groupe scolaire :

M. le maire rappelle que dans le cadre du vote du budget communal, la souscription à un emprunt d'un montant de 1 200 000.00 € a été adoptée afin de contribuer au financement de la construction du groupe scolaire. L'emprunt sera scindé en deux : un prêt relais d'un montant de 400 000.00 € en attente du remboursement de TVA et du versement des subventions, le second prêt d'un montant de 800 000.00 €.

Après consultation auprès de plusieurs établissements bancaires, le Conseil municipal retient les offres les mieux disantes à savoir celles transmises par le Crédit Agricole Centre France : taux d'intérêt de 0.75 % pour le prêt relais et de 1.30 % pour le prêt complémentaire. Le Conseil municipal autorise donc M. le maire a signé les contrats de prêt.

13. Equipements numériques du groupe scolaire :

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire, le Conseil municipal décide de lancer la consultation afin de prévoir l'achat et l'installation d'équipements numériques. Un cahier des charges spécifiques en lien avec le référentiel de l'Education nationale sera transmis à divers fournisseurs.

14. Produits irrécouvrables

A la suite de produits irrécouvrables une délibération autorise l'admission en non-valeur de titres d'exercices antérieurs pour un montant total de 87.40 €.

15. Questions diverses.

- Afin de répondre à des critères de sécurité incendie, des poteaux d'incendie seront installés aux villages de Marcoix et de La Frécaudie.
- La décision relative à l'attribution des parcelles agricoles de Veillac interviendra à l'automne 2016 après avis de la D.D.T.
- Diverses réclamations ont été transmises soulevant un tarif trop élevé du contrôle d'assainissement individuel sans aides existantes.
- Eclairage public de la Rue des Coustilles.
- L'assemblée est informée qu'à compter du 1^{er} juillet 2016, un nouveau directeur entrera en fonction à la maison de retraite.

La séance est levée à 22 H 00
